

LE RETRAIT DU PROJET DE MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR LE SERVICE SOCIAL SCOLAIRE

Pétition pour le maintien des 12 jours de sujétion par an pour les personnels du Bureau du service social scolaire, face à une volonté affichée de suppression de droits acquis lors de l'accord ARTT de 2001 pour assurer des missions de service public.

Le personnel refuse de laisser faire cette manœuvre visant à perdre leurs jours de congés existants et exige des garanties du maintien des 12 jours de sujétions pour l'ensemble du personnel. Cette pétition reprend la motion adoptée à l'unanimité par plus de 25 agents du BSSS lors de la réunion d'information syndicale CGT du 24 novembre 2017 :

Les personnels du Bureau du service social scolaire sont inquiets des propositions faites par la direction de la DASES du projet de réaménagement des cycles de travail.

Deux scénarii sont proposés par la sous-direction de la santé et le BSSS, ils proposent tout simplement de supprimer les jours de récupération + le jour de fait exceptionnel, en argumentant que le samedi matin ne sera plus un jour travaillé. Cette démarche va dans le sens de la suppression des faits exceptionnels et des jours de récupérations à compter du 1er janvier 2018. Deux scénarii sont proposés avec des horaires différents (37 heures en période scolaire et 35 heures pendant les vacances scolaires ou 37 heures aussi bien en période scolaire que pendant les congés scolaires).

Une fois de plus l'administration cherche à revenir sur des droits acquis et tente avec des basses manœuvres de supprimer les jours de sujétions inscrits dans l'accord JARTT de 2001.

Les personnels en réunion, affirment avoir pris connaissance des propositions de la sous-direction de la santé, et à l'unanimité repoussent les offres des différents scénarii. Les agents, font une contre-proposition, il s'agit :

Travailler 39 heures par semaine et remplacer le samedi matin mensuel par le mercredi après-midi (supprimant ainsi les mercredis après-midi libérés), ce qui permettra de s'atteler à tout le travail administratif ainsi qu'aux différentes demandes, tel que les signalements, les IP, ISIS, relations avec les services institutionnels ou associatifs partenaires dans le cadre nos pratiques professionnelles : dans le champ de la protection de l'enfance, de l'aide à la réussite scolaire et des actions collectives.

Les agents réunis demandent des garanties sur le maintien des jours de sujétions ainsi que sur les horaires de 39 heures, et ceux-ci pour l'ensemble des agents travaillant dans le service social scolaire.

NOM	Prénom	FONCTION/SERVICE	SIGNATURE

**Pétition pour le maintien des 12 jours de sujétion par an pour les personnels
du Bureau du service social scolaire, face à une volonté affichée de
suppression de droits acquis lors de l'accord ARTT de 2001 pour assurer
des missions de service public.**

NOM	Prénom	FONCTION/SERVICE	SIGNATURE